

BORDEREAU DE COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE RÉGLEMENT - UAI : 0753378P

DATE LIMITE DU VERSEMENT : 31 MAI 2022

Comment verser sa taxe d'apprentissage en 2022 ? Calculée sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles.

Mais c'est à vous de choisir le bénéficiaire !

L'ESA est habilitée à recevoir ce type de versement.



COMMENT VERSER VOS 13 % À L'ESA ?

PAR VIREMENT

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ASSURANCES
N° Siret : 320 060 023 000 50
CAISSE D'ÉPARGNE - ÉCONOMIE SOCIALE
PARIS OUEST,
19 RUE DU LOUVRE 75001 PARIS
IBAN : FR76 1751 5900 0008 0081 7106 233
BIC : CEPAPRPP751

Merci de bien indiquer le libellé :
« ESA TA 2022 » + SIRET

PAR CHÉQUE

A L'ORDRE DE L'ESA
MERCİ DE BIEN INDIQUER AU DOS DU CHÉQUE :
« ESA TA 2022 »

À L'ADRESSE SUIVANTE :

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ASSURANCES
13 RUE FERNAND LÉGER 75020 PARIS

INFORMATIONS ENTREPRISE

Raison sociale :
SIRET :
Adresse postale :
Nom : Prénom :
Fonction :
Téléphone : Email :

REÇU LIBÉRATOIRE

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal libératoire.

Le souhaitez-vous : Par courrier Par email

Cachet de l'entreprise

VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ :

Maria-Beatriz SALGADO

Tél : 01 75 44 30 90

Mail : maria.beatriz-salgado@esassurances.com

